

Déclaration de la présidente de l'AFFC à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes

Ottawa, le 8 mars 2026 — En cette Journée internationale des droits des femmes, la présidente de l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC), Nour Enayeh, a émis la déclaration suivante :

« En ce 8 mars, nous célébrons la force, le courage et la détermination de toutes les femmes et filles d'expression française qui font rayonner notre francophonie. Elles incarnent des piliers essentiels au sein de nos milieux professionnels, par leur expertise et leur leadership ; au cœur de nos communautés, par leur implication et leur solidarité ; et au sein de nos familles, où elles demeurent les gardiennes de la transmission de la langue, assurant une présence bienveillante et structurante.

Néanmoins, en cette journée de reconnaissance, nous ne pouvons passer sous silence que l'un de leurs droits fondamentaux, l'équité salariale, continue d'être bafoué. En 2026, il est inacceptable que d'importantes disparités persistent dans le domaine de l'emploi, compromettant cet impératif d'égalité. Que les femmes soient moins bien rémunérées que leurs homologues masculins pour un travail de valeur égale est une injustice flagrante, une réalité vécue par les femmes francophones en milieu minoritaire, les femmes immigrantes et les femmes issues des communautés racisées, qui affrontent des barrières systémiques supplémentaires pour accéder à une rémunération juste et équitable.

Selon des données de 2023, l'écart salarial entre les genres au Canada demeure alarmant : 20,1 % entre les femmes autochtones et les hommes nés au Canada ; 20,9 % pour les femmes immigrantes admises à l'âge adulte ; et de 9,2 % pour les femmes non autochtones nées au Canada.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes : trop de femmes continuent de voir leur travail dévalorisé et leurs droits bafoués. L'équité salariale est un droit fondamental, jamais une option ! Soyons des actrices et acteurs au cœur du changement pour défendre leurs droits et assurer une rémunération juste et égale pour toutes les femmes. »

En ce 8 mars 2026, posons toutes et tous un geste concret pour revendiquer l'équité salariale en partageant une photo ou un message sur les réseaux sociaux avec le mot-clic #ECHO8MARS afin de renforcer la mobilisation autour de cet enjeu essentiel.

— 30 —

L'AFFC assure la mobilisation et le développement de son réseau pour mieux défendre les droits des femmes francophones et acadiennes et ainsi, créer une société féministe et inclusive.

Source :

Alexandra Lafontaine, Coordinatrice aux communications et relations publiques

Alliance des femmes de la francophonie canadienne

info@affc.ca